



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Nous voilà en plein débat aussi hargneux qu'inutile sur une première lecture du PLFRSS pour 2023 portant réforme des retraites. Ce projet connaît un blocage « universel » rarement atteint sur le report de l'âge légal de départ en retraite. Pour ce qui la concerne la CFR et ses responsables déplorent cette situation fort préjudiciable à la mise en œuvre d'une réforme qui, hélas, risque de voir sa concrétisation amputée de l'essentiel de son objectif : la garantie de sa pérennité. Notre réseau de Délégués en charge des contacts avec les parlementaires décideurs ne manquera pas de le faire savoir.

Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 6 février 2023

Actualités et projet de loi « Réforme des retraites » via le PLFRSS pour 2023 : Le Bureau constate que le projet de loi est entré en discussion et que des avancées ont été constatées pour les carrières longues. Le communiqué de presse diffusé auprès des Parlementaires et de la presse spécialisée (AJIS) a déclenché la sollicitation de la CFR dans les médias : France Info, France Inter, BFM. La lettre aux Présidents des Groupes parlementaires a été évoquée en réunion des Délégués CFR (voir en annexe 1).

Emploi des seniors : Une lettre de sensibilisation sur le sujet a été adressée à la Première ministre notamment sur la nécessité d'un engagement des Pouvoirs Publics dans le maintien dans l'emploi des seniors (voir en annexe 2).

Contrat « Mutualia » : Un point est fait sur le déroulement du Comité de pilotage CFR/MUTUALIA qui s'est tenu dans la matinée (cf. ci-dessous) d'où il ressort la nécessité de relancer le développement des adhésions au contrat.

C.E.S.E. : Les auditions conduites sur la fin de vie confirment l'utilité de la loi « Léonetti-Clays » malgré ses lacunes constatées en matière d'application. La qualité des interventions de Ch. Meyer et de B. Lachesnaie (tous deux représentants FNAR/CFR) sur la prévention de la dépendance en matière d'autonomie a été soulignée.

Divers : Nos deux représentants de la FNAR : Ch. Meyer au Conseil de la CNSA dont elle est Vice-présidente et A. Pelc au Conseil de la CNAV désigné en tant que Personne qualifiée par le HCFEA ont eu à se prononcer sur le PLFRSS pour 2023 portant Réforme des retraites. Leur vote respectif d'abstention sur le texte proposé à ces deux conseils confirme la position de toujours de la CFR sur la nécessaire mise en œuvre de la réforme systémique initiée à l'automne 2017 qui permettait, notamment par le rapprochement de tous les régimes, une meilleure prise en compte des aléas de carrière demandant à être plus sécurisés eu égard à la plus grande diversification des parcours d'emploi des actifs. Un nouvel appel est lancé pour le recrutement de Délégués CFR. Le prochain Bureau se tiendra le 13 mars à 14 heures.

Commission « Emploi des Séniors » du 23 janvier 2023

Projet de loi sur les retraites : Ce projet de loi contient plusieurs points sur l'emploi des séniors : transition entre activité et retraite avec la retraite progressive et le cumul emploi-retraite, retour à l'emploi de seniors avec frein à l'embauche qui doivent être levés, création d'un index seniors pour plus de transparence et le renforcement du dialogue social. La Commission suivra l'évolution de ce projet de loi.

Valorisation des acquis de l'expérience – VAE : Les entreprises doivent être incitées à accompagner candidates et candidats dans cette action afin de maintenir les seniors dans l'entreprise et ainsi bénéficier de leur expérience.

Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée – TZCLD : Une initiative intéressante qui doit alimenter les réflexions de la Commission. Le Président de l'association sera contacté pour connaître les chiffres de création d'emplois.

Comité de Pilotage « CFR/Mutualia » du 6 février 2023

Inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement évoqués :

- La mise en œuvre de l'offre « Bien-être »,
- Les remboursements de certains produits pharmaceutiques,
- La montée en charge du contrat avec un fort développement du nombre des bénéficiaires de la garantie de niveau 4 et un résultat technique à l'équilibre au 31 décembre 2022,
- Une réflexion à engager pour atteindre les plus jeunes retraités,
- Une meilleure synergie entre les commerciaux de Mutualia avec les Fédérations signataires,
- L'enquête sur la hausse des tarifs de complémentaire santé en 2023 qui montre une hausse médiane de 7,1 % (dont 6,9 % pour les mutuelles) entre les tarifs de 2022 et ceux de 2023, plaçant ainsi le barème de la CFR en bonne place avec une hausse maximum de + 3,5 % sur la garantie de niveau 4 (voir tarification en annexe 3).

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

